# Bordereau de signature

## Budgets Primitifs de la Ville pour l_exercice 2020 - Examen - Budgets Primitifs Annexes de la régie service extérieur des pompes funèbres, du terrain de camping et de la production et v

| Signataire | Date | Annotation |
|---|---|---|
| app webdelib, *Application Webdelib* | 23/12/2019 | Visa |
| David SAMZUN_Maire, *Bureau du Maire* | 23/12/2019 | Signature<br>Certificat au nom de David SAMZUN (Maire, COMMUNE DE SAINT NAZAIRE), émis par ChamberSign France - AC 2 étoiles, valide du 10 mai 2017 à 10:00 au 10 mai 2020 à 10:00. |
| *Application Webdelib* | | Archivé |

Dossier de type : ACTES VILLE // deliberations

**DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE**

**VILLE DE SAINT-NAZAIRE**

# ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2019

***Numéro Délibération : DEL20191220_13***

L'an deux mille dix neuf, le vingt décembre, à 10:00 heures, le Conseil Municipal de Saint-Nazaire s'est réuni sous la présidence de M. David SAMZUN, Maire.

***Étaient présents :***
M. David SAMZUN, Mme Pascale HAMEAU, M. Yvon RENÉVOT, Mme Lydie MAHÉ, M. Jean-Jacques LUMEAU, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, Mme Pascale CLEMENT, Mme Emmanuelle BIZEUL, M. Patrice BULTING, M. Fabrice BAZIN, M. Jean-Marc ALLAIN, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Jean-Luc SÉCHET, Mme Françoise LESTIEN, M. Jean-Luc GUYODO, Mme Jacqueline RICA, Mme Catherine ROUGÉ, Mme Maribel LÉTANG-MARTIN, M. Alain MANARA, Mme Pascale HASSANE, Mme Régine LE BAIL, M. Eric PROVOST, M. Hervé BRAIRE, M. Philippe DEGUIRAL, M. Kada MAHOUR, Mme Gaëlle BÉNIZÉ, Mme Lydia MANTZOUTSOS, M. Vincent SÉGUÉLA, Mme Laurianne DENIAUD, M. Saïd MERNIZ, Mme Florence BEUVELET, Mme Dominique TRIGODET, Mme Sandra VANDEUREN, M. Jean-Michel TEXIER, M. Jean-Claude BLANCHARD, M. Gauthier BOUCHET, M. Frédéric LECOMTE, Mme Béatrice PRIOU, M. Emmanuel JAMES, M. Alain GEFFROY, M. Zine-Eddine BIBAH, Mme Julie DROGUEUX

***Absents excusés mais ayant donné procuration à un membre du Conseil Municipal :***
Mme Sarah TRICHET-ALLAIRE, M. Pierre-Yves VINCENT, M. William DUVAL, Mme Virginie BOUTET-CAILLE, Mme Stéphanie SUTTER, Mme Natalie BAER

***Secrétaire de séance :*** **M. Xavier PERRIN, Adjoint au Maire,** a été désigné(e) en qualité de Secrétaire de Séance et a déclaré accepter cette fonction.

Nombre de Conseillers en exercice : 49

**DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE**

**VILLE DE SAINT-NAZAIRE**

**13 - SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2019**

---

**Budgets Primitifs de la Ville pour l'exercice 2020 - Examen - Budgets Primitifs Annexes de la régie service extérieur des pompes funèbres, du terrain de camping et de la production et vente d'énergie.**

---

Mme MAHÉ, Adjointe au Maire, lit l'exposé suivant :

Mes Chers Collègues,

## Budgets Primitifs 2020 - Budget Principal et budgets annexes

Conformément aux orientations formulées dans le rapport d'orientation budgétaire, présenté en Conseil Municipal le 22 novembre dernier, il vous est proposé d'adopter le budget primitif 2020, dont les grandes lignes sont exposées ci-après. Ce budget constitue la cinquième année du projet stratégique et en traduit financièrement les projets et actions.

Comme l'an passé, le BP 2020 sera fortement impacté par la contractualisation avec l'Etat, qui fixe un objectif contraignant d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 %, inflation comprise (dépenses réelles moins les atténuations de produits et de charges).

Même si la situation financière de la ville reste saine, les efforts de gestion d'ores et déjà réalisés depuis le début du mandat seront poursuivis en 2020, afin de maintenir les priorités du Projet Stratégique, rappelées ci-dessous :

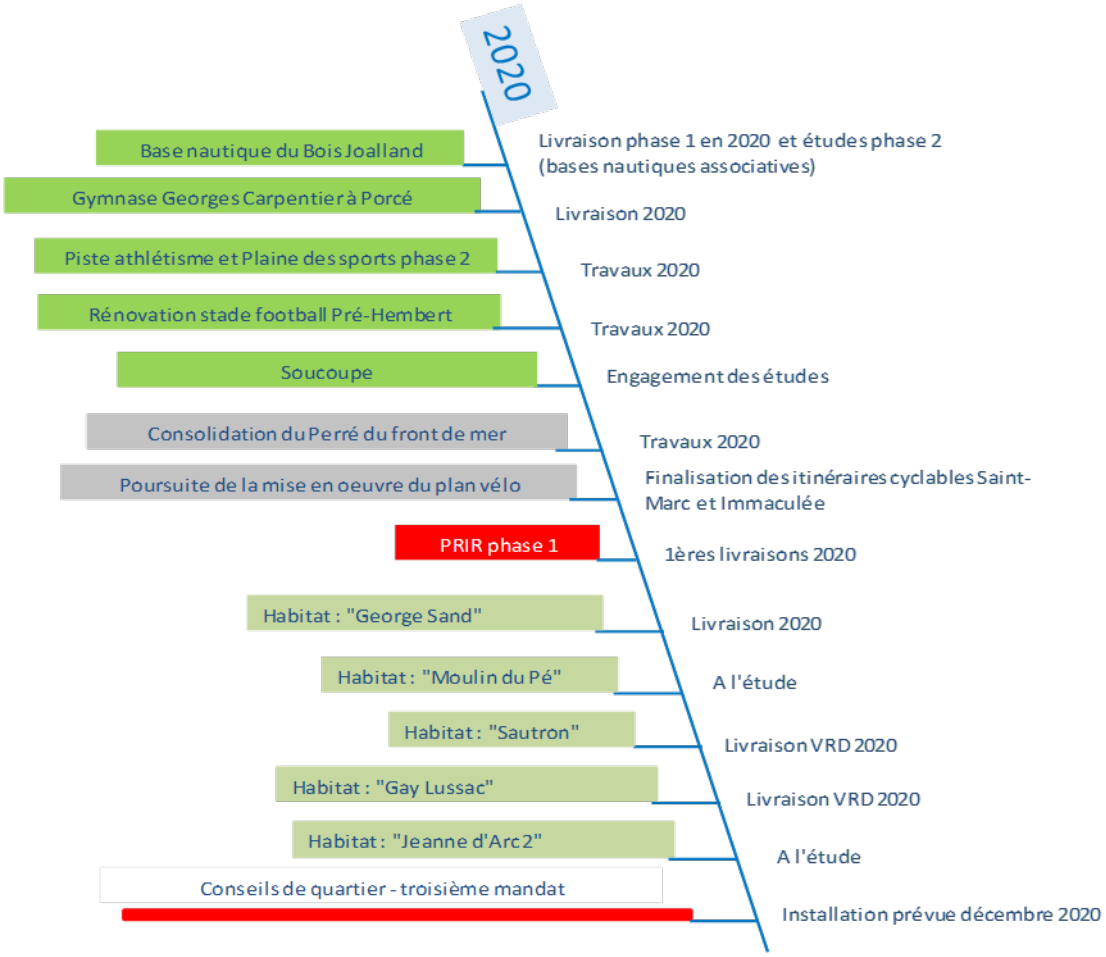


Les principales missions, services et projets de la Ville de Saint-Nazaire sont retracées dans le budget principal (I). Seront présentés successivement les recettes et dépenses de fonctionnement puis d'investissement ainsi que l'état de la dette.

Les propositions budgétaires des budgets annexes du camping (II), des pompes funèbres (III) et de la production et vente d'énergie (IV) seront ensuite présentées.

## I - Budget Principal

Le Budget Primitif 2020 s'équilibre à 173 931 865,32 € dont 111 396 204 € en section de fonctionnement et 62 535 661,32 € en section d'investissement (opération réelle + opération d'ordre).

| | DEPENSES | RECETTES |
|---|---|---|
| **Crédits de Fonctionnement** | **111 396 204 €** | **111 396 204 €** |
| **Crédits d'investissement** | **62 535 661,32 €** | **62 535 661,32 €** |
| **TOTAL** | **173 931 865,32 €** | **173 931 865,32 €** |

## 1. Section de fonctionnement

### *a. Les recettes de fonctionnement*

| Chap. | Libellé | Propositions BP 2019 | Propositions BP 2020 | Evolution BP 2020 /BP 2019 |
|---|---|---|---|---|
| 013 | ATTENUATIONS DE CHARGES | 195 000,00 | 195 000,00 | 0 % |
| 70 | PRODUITS DES SERV., DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 7 254 974,00 | 7 250 443,00 | -0,1% |
| 73 | IMPOTS ET TAXES | 80 171 350,00 | 81 859 462,00 | 2,1 % |
| 74 | DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 17 701 488,00 | 18 212 751,00 | 2,9 % |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 1 567 000,00 | 1 634 548,00 | 4,3 % |
| **Total des recettes de gestion courante** | | **106 889 812,00** | **109 152 204,00** | **2 %** |
| 76 | PRODUITS FINANCIERS | 4 000,00 | 4 000,00 | 0 % |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 1 973 550,00 | 1 455 000,00 | -26,3 % |
| **Total des recettes réelles de fonctionnement** | | **108 867 362,00** | **110 611 204,00** | **1,6 %** |
| ***042*** | ***OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS*** | ***1 200 000,00*** | ***785 000,00*** | ***-34,6 %*** |
| ***Total des recettes d'ordre de fonctionnement*** | | ***1 995 000,00*** | ***785 000,00*** | ***-34,6 %*** |
| **TOTAL** | | **110 067 362,00** | **111 396 204,00** | **1,2 %** |

*Les recettes réelles de fonctionnement augmenteront globalement de 1,6 % à 110,6 M€ contre 108,9 M€ au BP 2019.*
*Les principaux faits marquants de l'exercice sont les suivants :*
- *Pas de hausse des taux d'imposition : stabilité depuis 2011*
- *Augmentation prévisionnelle des bases fiscales de 2 %*
- *Baisse de la DGF : effet de la péréquation*
- *Prise en compte d'une compensation versée par l'Etat concernant la scolarisation à 3 ans.*

Les évolutions suivantes ont été prises en compte dans le cadre du budget primitif :

- Le chapitre « atténuations de charges » comprend les recettes liées au remboursement de charges de personnel (indemnités journalières, remboursement sur salaires…) ; il représente 0,2 % des recettes de fonctionnement, soit 195 K€.

- Les produits des services s'élèveront à 7,3 M€, soit 6,5 % des recettes réelles de fonctionnement. Ils seront stables en 2020. Pour mémoire, les tarifs des activités scolaires et périscolaires et centres de loisirs n'augmenteront pas, comme c'est le cas depuis 2009.

- Le chapitre budgétaire « Impôts et taxes » est prévu en hausse de 2,1 %, à 81,9 M€. Ce poste représente à lui seul 74 % des recettes réelles de fonctionnement :

- La taxe d'habitation pour un montant de 24 M€ ;
- La taxe foncière pour un montant de 23 M€ ;
- Les montants inscrits au titre de la TH et de la TF (+2 %) correspondent à une hypothèse d'évolution physique des bases à laquelle s'ajoute une revalorisation forfaitaire ; les taux d'imposition n'augmenteront pas, comme c'est le cas depuis 2011 ;
- L'attribution de compensation est ajustée en tenant compte du transfert de la contribution au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en année pleine, soit 22,3 M€ ;
- La dotation de solidarité communautaire, versée par la CARENE est estimée à 7,5 M€ ;
- Le produit des droits de mutation est revu à la hausse (+50 K€) pour tenir compte du dynamisme constaté ces dernières années (2,5 M€) ;
- Les autres taxes (taxe de séjours, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe sur la publicité extérieure) sont estimées à 4,5 M€.

- Le chapitre « Dotations et subventions » est estimé à 18,2 M€ en 2020. A noter que ces recettes représentent 16,4 % des recettes réelles de fonctionnement contre près de 25 % en 2010.

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait diminuer globalement de 267 K€, malgré la stabilité annoncée au niveau national. En effet, la hausse des dotations péréquatrices (DSU, DSR) est financée par une ponction sur la dotation forfaitaire, à enveloppe constante. Pour la ville de Saint-Nazaire, la hausse de la DSU (2,2 M€ en 2020) ne compense pas la diminution de la dotation forfaitaire (7,6 M€ en 2020).
- Les compensations fiscales sont prévues à la hausse, du fait de la compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation, qui bénéficie du dynamisme des installations sur la commune (+277 K€). Il est également attendu une compensation de l'Etat relative au financement complémentaire des écoles privées sous contrat dans le cadre de la scolarité obligatoire à 3 ans.
- Les autres dotations seront à peu près stables, notamment les sommes allouées par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

- Le poste « Autres produits de gestion courantes » (revenus des immeubles…) représente moins de 1,5 % des recettes réelles du BP 2020, à 1,6 M€. Il varie en fonction de l'évolution des indices de calcul des loyers et de nouvelles conventions.

- Les « produits exceptionnels » (chap. 77) sont estimés à 1,5 M€. Ils correspondent aux remboursements d'assurance, consécutivement aux dégâts occasionnés à l'occasion de sinistres (inondations, incendie conservatoire…).

### *b. Les dépenses de fonctionnement*

| Chap. | Libellé | Pour mémoire BP 2019 | Propositions BP 2020 | Evolution BP 2020 /BP 2019 |
|---|---|---|---|---|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 20 600 350,70 | 20 743 142,00 | 0,7 % |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 56 195 116,61 | 57 787 445,69 | 2,8 % |
| 014 | ATTENUATIONS DE PRODUITS | 2 100 000,00 | 2 000 000,00 | -4,8 % |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 13 896 101,00 | 13 989 320,00 | 0,7 % |
| **Total des dépenses de gestion courante** | | **92 791 568,31** | **94 519 907,69** | **1,9 %** |
| 66 | CHARGES FINANCIERES | 1 100 000,00 | 990 000,00 | -10 % |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 1 122 301,00 | 894 957,00 | -20,3 % |
| 022 | DEPENSES IMPREVUES | 300 000,00 | 300 000,00 | 0,0 % |
| **Total des dépenses réelles de fonctionnement** | | **95 313 869,31** | **96 704 864,69** | **1,5 %** |
| ***023*** | ***VIREMENT A L'INVESTISSEMENT*** | ***6 753 492,69*** | ***7 691 339,31*** | 13,9 % |
| ***042*** | ***OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS*** | ***8 000 000,00*** | ***7 000 000,00*** | -12,5 % |
| ***Total des dépenses d'ordre de fonctionnement*** | | ***14 753 492,69*** | ***14 691 339,31*** | ***-0,4 %*** |
| **TOTAL** | | **110 067 362,00** | **111 396 204,00** | **1,2 %** |

*Le BP 2020 a été élaboré dans le souci de respect du contrat passé avec l'Etat, à périmètre constant (après neutralisation des transferts de compétences). Cependant, du fait d'une prise en compte partielle de l'inflation (1,8 % en 2018), du fait des contraintes spécifiques de la Ville de Saint-Nazaire, dont la croissance de la population nécessite un ajustement des services publics en conséquence, l'atteinte de l'objectif s'avère de plus en plus difficile.*
*Au stade du budget primitif, il subsiste un écart de l'ordre de 100 K€ par rapport au contrat.*
*Les principaux faits marquants de l'exercice sont les suivants :*

- *Hausse sensible des effectifs dans les écoles (restauration et périscolaire, +4 % après un + 8 % en N-1) et centres de loisirs ;*
- *Participation au financement de l'enseignement privé : impact en année pleine de la scolarisation obligatoire à partir de 3 ans ;*
- *Poursuite des actions visant à développer l'attractivité de la baie de Saint Saint-Nazaire ;*
- *Poursuite de la mise en œuvre des différentes délibérations cadres, de la politique culturelle aux politiques sociales en passant par la vie des quartiers, la tranquillité/prévention, la jeunesse et depuis juin 2019 la politique sportive.*

Si les objectifs de la contractualisation étaient déjà partiellement intégrés dans le cadre du plan stratégique voté en 2015 (plafond 1,3 % d'évolution par an hors charges financières), l'effort supplémentaire dû à la contractualisation constitue un véritable défi.
En effet, la Ville de Saint-Nazaire connaît une dynamique de sa population plus importante que la moyenne nationale, qui l'oblige à ajuster le service public à la hausse en rapport avec cette progression. Pour mémoire, 24 classes supplémentaires ont été ouvertes dans les écoles nazairiennes depuis 2013, hors dédoublements de classes, soit 385 enfants en plus. Dans ce contexte, 3 postes d'ATSEM ont été créés à la rentrée 2019, produisant un effet en année pleine en 2020. Par ailleurs, afin de répondre à la demande des usagers, la capacité d'accueil en centre de loisirs devra être renforcée en 2020.
En outre, le budget intègre l'impact en fonctionnement des nouveaux investissements et des augmentations de dépenses liées à la mise en œuvre de nouvelles réglementations, normes et nouveaux transferts de charges de l'État.

Il convient enfin de rappeler que l'objectif d'évolution des dépenses s'entend inflation comprise. Pour mémoire, le taux d'inflation prévisionnel pour 2018 avait été fixé à 1 % dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques, et à 1,1 % en 2019. S'il était déjà contestable de se voir contraindre à 1,2 % avec ce niveau prévisionnel d'inflation, les niveaux constatés réellement (1,8 % en 2018) rendent encore plus difficile l'atteinte de l'objectif. Le projet de loi de finances anticipe une inflation de 1,2 % en 2020.

| **Les objectifs du contrat** | **2020** |
|---|---|
| Montant des dépenses de fonctionnement prévues au contrat | **97 636 112 €** |
| BP 2020 (dépenses réelles de fonctionnement retraitées du chapitre 014 et du chapitre 013) | **94 509 865 €** |
| Montant ajusté après transfert des compétences GEMAPI, eaux pluviales, SDIS et nouvelles mutualisations | **97 718 387 €** |
| *Ecart au contrat* | ***82 275 €*** |

Au stade du BP 2020, on constate un écart de l'ordre de 100 K€ par rapport au contrat.

De façon plus détaillée, chaque poste de dépense enregistrera les évolutions suivantes :

- Les charges à caractère général (chapitre 011 : énergie, chauffage, entretien, prestations, affranchissement, etc..) s'élèveront à 20,7 M€, soit une croissance de moins de 1 % (142 K€) par rapport à 2019.
Malgré l'augmentation des dépenses liée à la dynamique de population, un effort particulier de maîtrise des charges a été engagé depuis plusieurs années, passant notamment par la rationalisation des contrats et des achats, ainsi que la recherche permanente de chantiers d'optimisation.

- Les charges de personnel sont arrêtées à 57,8 M€ (+1,7 % par rapport au prévisionnel 2019). Elles seront impactées par :
    - Le glissement vieillesse technicité (GVT) estimé à 1 %
    - L'application du Protocole Parcours Carrières et Rémunérations (PPCR) aux agents titulaires, mais également aux agents contractuels, dont les grilles ont été indexées sur celles des titulaires depuis 2018 ;
    - Les recrutements prévus pour faire face aux besoins nouveaux du fait de la croissance de la population (personnels dans les écoles, restauration municipale, espace public…) ou de la mise en œuvre de nouvelles politiques actées par délibérations-cadre (culture, sport et nautisme).
    - De nouvelles mutualisations avec la CARENE, qui donneront lieu à des refacturations entre les deux collectivités (archives documentaires, reprographie).

- Au chapitre 014 « atténuation de produits », la contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est estimée à 2 M€.

- Les crédits inscrits au chapitre 65 « autres charges de gestion courante », soit 13,9 M€ (subventions associations, CCAS, etc..) sont en légère hausse par rapport à 2019 (+0,7 %), notamment du fait de la prise en compte de la scolarisation obligatoire à 3 ans (financement des écoles privées), qui représente un surcoût en année pleine de 266 K€ (+160 K€ par rapport à 2019).

- Les charges financières diminueront à nouveau en 2020 (- 10 %). En effet, la commune bénéficiera du contexte de taux très bas, avec un taux moyen de moins de 1,2 %.

- Les autres charges et charges exceptionnelles sont estimées à 1,2 M€. Elles comprennent la subvention versée à Saint-Nazaire Agglomération Tourisme (SNAT) ainsi qu'un crédit pour dépenses imprévues.

### *c. Les niveaux d'épargne*

Avec 13,9 M€ d'épargne brute, soit 12,5 % des recettes réelles de fonctionnement, la Ville de Saint-Nazaire maintient un bon niveau d'autofinancement de sa section d'investissement, supérieur à celle des villes de la strate (192 € par habitant au stade du BP contre 183 € en moyenne).
L'épargne nette prévisionnelle (5,8 M€), part d'autofinancement directement consacrée à l'effort d'investissement, reste également supérieure à celle des autres villes de même importance, ce qui permet à la collectivité de poursuivre son programme d'investissement.

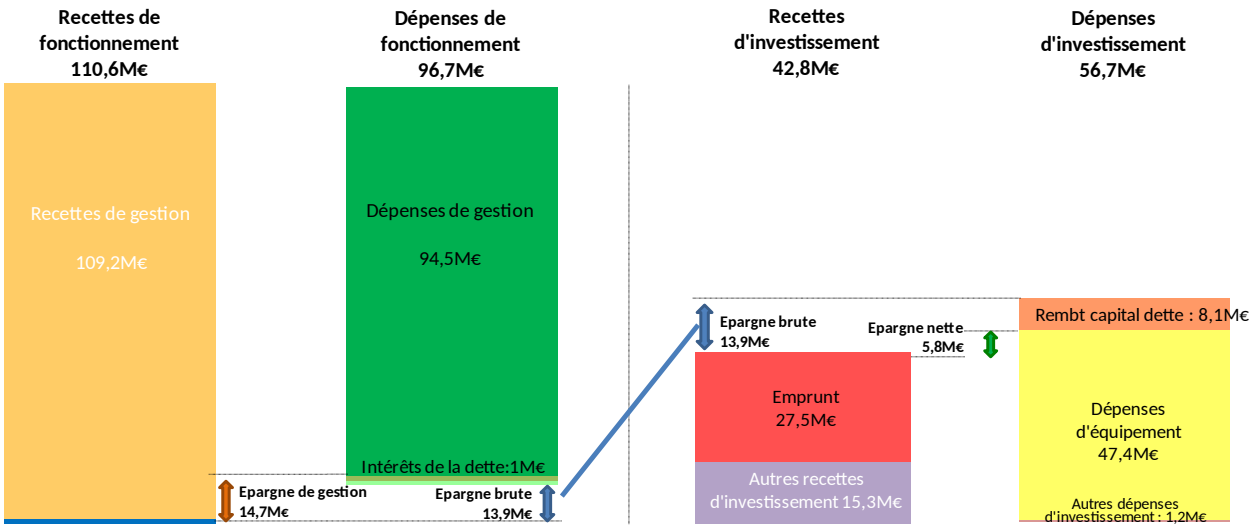


L'emprunt inscrit à ce stade est théorique. Ce montant sera ajusté à la baisse après le vote du compte administratif et l'affectation du résultat 2019.

## 2. Section d'investissement

### a. *Dépenses d'investissement*

Pour mémoire, le montant total des autorisations de programme du Projet Stratégique voté en décembre 2015, et amendé lors des conseils municipaux de juin 2017, décembre 2018, mai et novembre 2019, est de 242,4 M€ dont 241,6 M€ sur le budget principal.

Les crédits de paiement inscrits au Budget Primitif 2020 s'élèvent à 47,4 M€ avec la montée en charge du projet stratégique, répartis de la façon suivante :

| AP | | Total AP en K€ | BP 2020 en K€ |
|---|---|---|---|
| 40 | AMENAGEMENTS STRUCTURANTS PDD | 29 129 | 2 250 |
| 50 | CENTRE VILLE | 17 955 | 2 685 |
| 511 | RENOUVELLEMENT URBAIN (PRIR) - PATRIMOINE BATI | 6 530 | 888 |
| 512 | PRIR - ESPACE PUBLIC | 5 389 | 1 716 |
| 52 | ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT | 9 834 | 2 301 |
| 53 | FONCIER | 6 770 | 784 |
| 60 | MISE EN CONFORMITE | 13 666 | 2 319 |
| 61 | MISE EN SECURITE | 9 560 | 2 801 |
| 62 | DEMOLITIONS | 2 618 | 200 |
| 63 | PROGRAMME ENERGIE | 3 196 | 711 |
| 64 | MATERIEL SERVICES | 19 884 | 2 978 |
| 651 | PATRIMOINE SCOLAIRE | 17 726 | 2 687 |
| 652 | PATRIMOINE CULTUREL | 14 760 | 2 171 |
| 653 | PATRIMOINE SPORTIF | 13 554 | 4 103 |
| 654 | PATRIMOINE LOGISTIQUE | 5 548 | 2 550 |
| 655 | AUTRE PATRIMOINE | 14 152 | 4 292 |
| 70 | ESPACE PUBLIC | 46 284 | 11 178 |
| 71 | VILLE NUMERIQUE | 4 777 | 736 |
| 80 | PROVISIONS | 278 | 100 |
| **Total des dépenses d'équipement** | | **241 610** | **47 450** |

- 21,8 M€ seront consacrés à l'entretien du patrimoine (AP 60 à 63 et AP 65), avec des travaux de mise en sécurité et conformité, des travaux dans les écoles (notamment Victor Hugo, Jaurès, Michelet), la rénovation des locaux de l'ex-OMJ, des travaux sur le patrimoine culturel (poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour l'extension du conservatoire) et sur les équipements sportifs (plaine des sports phase 2, gymnase Porcé, base nautique, soucoupe…) ;

- Les principaux aménagements structurants (AP 40) prévus étant achevés (alvéole 12, restructuration de la gare), 2020 verra néanmoins la poursuite d'opérations d'envergure comme le Front de Mer 3 ou le solde du fonds de concours versé au CCAS pour la réhabilitation des foyers logements, soit 2,2 M€ au total ;

- Concernant l'aménagement de l'Espace Public (AP 70), 11,2 M€ de crédits seront consacrés à l'aménagement de la voirie, l'entretien des chaussées, des trottoirs, ou de l'éclairage public, ainsi qu'à des opérations telles que le boulevard Leferme, le boulevard des apprentis ou le giratoire Zola ;

- L'accompagnement au logement et les acquisitions foncières (AP 52 et 53) représenteront 3,1 M€ de crédits de paiement répartis sur une vingtaine d'opérations dont Saint-Marc-sur-Mer, George Sand, Jeanne d'Arc, Gay-Lussac…

- Des crédits à hauteur de 2,7 M€ seront inscrits dans le cadre de l'aménagement du centre-ville, dont 1,5 M€ pour la rénovation des Halles ;

- Plus de 2,6 M€ seront consacrés au programme de renouvellement urbain (PRIR), dont 0,9 M€ pour l'opération Brossolette ;

- L'AP Ville Numérique (AP 71) représentera 0,8 M€ de crédits de paiement (relations aux habitants, diffusion, développement du territoire numérique, câblage).

Les autres dépenses d'investissement concernent essentiellement le remboursement du capital de la dette, pour un montant de 8,1 M€, ainsi que les avances de trésorerie consenties dans le cadre des concessions d'aménagement, à hauteur de 0,5 M€ :

| Chapitre | Libellé | Propositions BP 2020 |
|---|---|---|
| **Total des dépenses d'équipement** | | **47 450 661,32** |
| **10** | **DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES** | **260 000,00** |
| 10226 | TAXE D'AMENAGEMENT | 260 000,00 |
| **16** | **EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES** | **8 440 000,00** |
| 1641 | EMPRUNTS EN EUROS | 8 100 000,00 |
| 16441 | OPÉRATIONS AFFÉRENTES À L'EMPRUNT | |
| 165 | DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS | 100 000,00 |
| 166 | REFINANCEMENT DE DETTES | 240 000,00 |
| **26** | **PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS** | **100 000,00** |
| **27** | **AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES** | **500 000,00** |
| **Total des dépenses financières** | | **9 300 000,00** |
| **TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT** | | **56 750 661,32** |

### *b. Recettes d'investissement*

Les principales recettes d'investissement sont les suivantes :

- Les inscriptions de subventions d'équipement s'élèvent à 2,7 M€, conformément au rythme de réalisation des équipements dont notamment:

  - 0,7 M€ pour l'extension du conservatoire,
  - 0,7 M€ pour les actions d'accompagnement au logement (Vecquerie...)
  - 0,3 M€ pour le gymnase de Porcé,
  - 0,2 M€ pour la rénovation du bâtiment de l'ex-OMJ

- Le FCTVA devrait s'élever à 4 M€, en lien avec les investissements réalisés en 2019 ;
- Les produits de cessions sont estimés à 4,7 M€ ;
- Enfin, les autres inscriptions concernent la taxe d'aménagement (450 K€), ainsi que les remboursements prévisionnels d'avances de trésorerie dans le cadre des concessions (3 M€).

L'emprunt d'équilibre inscrit à ce stade est de 27,7 M€. Ce montant est théorique et sera ajusté à la baisse après le vote du compte administratif et l'affectation du résultat 2019.

| Chapitre | Libellé | Proposition BP 2020 |
|---|---|---|
| | | |
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138) | 2 684 287,59 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165) | 27 760 034,42 |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | |
| **Total des recettes d'équipement** | | **30 444 322,01** |
| 10 | DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068) | 4 450 000,00 |
| 165 | DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS | 100 000,00 |
| 26 | PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS | 100 000,00 |
| 27 | AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 3 000 000,00 |
| 024 | PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION | 4 750 000,00 |
| **Total des recettes financières** | | **12 400 000,00** |
| **TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT** | | **42 844 322,01** |

### *c. L'endettement de la commune*

L'encours de dette au 1er janvier 2020 s'établira à 59,9 M€, soit 829 € par habitant (1 384 € pour la moyenne 2018 de la strate). La dette est composée de 54 % de taux variable et 46 % de taux fixe. Le taux moyen constaté au 1er janvier pour l'ensemble de la dette est de moins de 1,2 %, et sa durée de vie moyenne est de 5 ans et 3 mois.
La capacité de désendettement est de 4,3 ans, montant inférieur à la moyenne de la strate (6 ans en 2018).

Enfin, selon la charte Gissler, qui précise le niveau d'exposition de la dette aux risques, 100 % de la dette de Saint-Nazaire est classée 1A, c'est-à-dire le risque le plus faible.

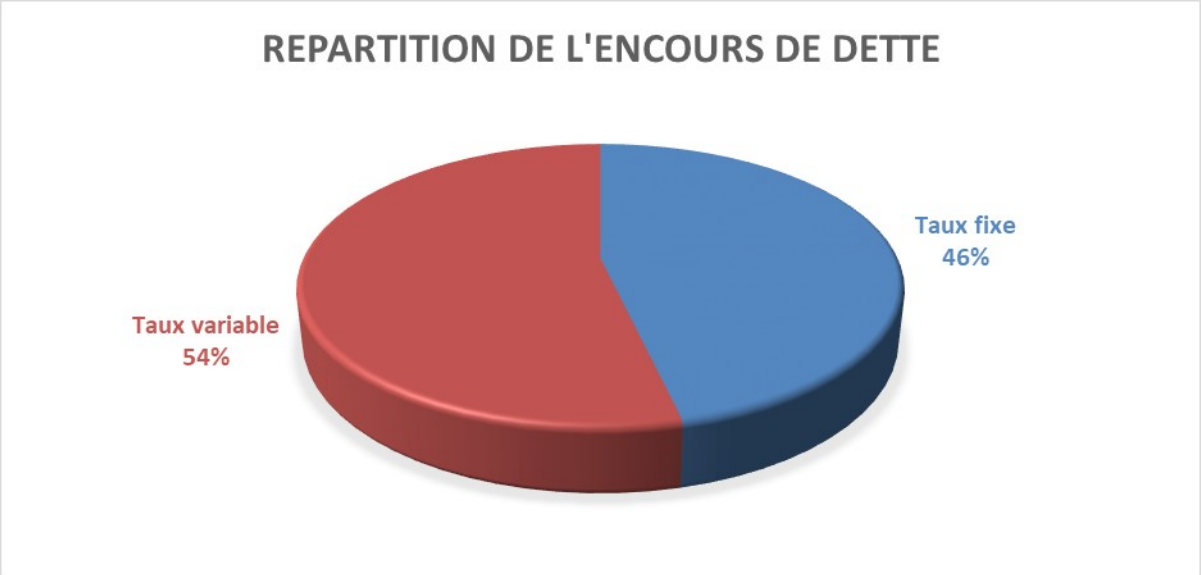


En synthèse, le Budget Primitif 2020 de la Ville de Saint-Nazaire est conforme au panorama dressé lors du débat d'orientation budgétaire :

- La situation financière de la Ville de Saint-Nazaire est saine, avec des performances en matière d'épargne, de maîtrise de l'endettement et de dépenses d'investissement supérieures à celles des communes de même strate.
- Le projet stratégique se poursuit, conformément à l'échéancier prévu.
- La dynamique des recettes reste modérée, du fait de la poursuite du désengagement de l'Etat ainsi que du maintien des taux d'imposition au niveau de 2011.
- La contractualisation avec l'Etat, engagée en 2018, se poursuivra en 2020. L'atteinte de l'objectif est difficile du fait de la dynamique de population et de la mise en œuvre de nouvelles réglementations, normes et nouveaux transferts de charges de l'Etat non pris en compte dans le dispositif.

Au vu de cet exposé, je vous demande, mes Chers Collègues, d'adopter le budget primitif 2020 de la Ville de Saint-Nazaire présenté :
- par chapitre-nature en section de fonctionnement,
- par Autorisations de Programme pour les dépenses d'équipement et par chapitre-nature pour les autres crédits d'investissement (opérations financières, dette et avances : chapitres 16, 26, 27).

## II - BUDGET ANNEXE TERRAIN DE CAMPING

Le budget annexe « Terrain de camping », assujetti à la T.V.A. s'équilibre à 48 000 € :

- Section de fonctionnement : 48 000 €
- Section d'investissement : 0 €

Les principaux mouvements prévus sur ce budget concernent le loyer de l'attributaire de la DSP et le paiement de la taxe foncière.

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir approuver le budget primitif 2020 du terrain de camping voté par chapitre-nature.

## III - BUDGET ANNEXE REGIE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Le budget « régie du service extérieur des pompes funèbres », assujetti à la T.V.A., s'équilibre à 22 K€ :

- Section de fonctionnement : 15 630 €
- Section d'investissement : 6 700 €

Ce budget prévoit essentiellement des dépenses de consommation de gaz. En contrepartie, les recettes de fonctionnement sont constituées du remboursement des contrôles techniques des opérations funéraires. Des écritures d'amortissement sont également prévues.

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir approuver le budget primitif 2020 « régie du service extérieur des pompes funèbres » voté par chapitre-nature.

## IV - BUDGET ANNEXE PRODUCTION ET VENTE D'ENERGIE

Ce budget annexe, ouvert en 2018, s'inscrit dans la démarche de développement durable de la Ville, Il a pour objectif d'équiper les toitures de certains équipements municipaux de panneaux photovoltaïques (Groupes scolaires Gambetta, Victor Hugo, gymnases A. Le Port et Berthauderie, Plateforme de Coulvé).

En 2020, il s'équilibre à 346 K€ :

- Section de fonctionnement : 5 000,00 €
- Section d'investissement : 340 561,03 €

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir approuver le budget primitif 2020 « production et vente d'énergie » voté par chapitre-nature en section de fonctionnement, et par Autorisation de Programme en section d'investissement.

**L' Adjointe au Maire,**
**Lydie MAHÉ**

**Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :**

**SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**
**Votants : 49**
**Pour : 39**
**Contre : 3 (Rassemblement National - Union nazairienne)**
**Absentions : 7 (Groupes Socialiste - Social Ecologie, Engagement Nazairien, Mme BEUVELET)**

David SAMZUN_Maire

Signé par : David SAMZUN_Maire
Date : 23/12/2019
Qualité : Bureau du Maire

Document signé électroniquement